



— PAYS DE LA LOIRE —

LES UNIONS RÉGIONALES DES  
PROFESSIONNELS DE SANTÉ

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

**INTERURPS DES PAYS DE LA LOIRE**

5 boulevard Vincent Gâche  
44200 NANTES

13 rue de la Loire  
44230 SAINT-SÉBASTIEN-SUR-LOIRE

[contact@interurps-pdl.org](mailto:contact@interurps-pdl.org)

# SOMMAIRE

## L'INTERURPS DES PAYS DE LA LOIRE

### 1. PRÉSENTATION

LES MEMBRES	P.3
LES MISSIONS	P.3
LA STRUCTURATION	P.4
LE GROUPEMENT D'EMPLOYEURS	P.4
LES PARTENAIRES	P.4
LES REPRÉSENTATIONS INTERURPS	
LES DAC	P.4
LE SAS	P.5
LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX E-SANTÉ	P.5
LE FINANCEMENT	P.5

### 2. LES PROJETS ET ACTIONS

LES COMMUNAUTÉS PROFESSIONNELLES TERRITORIALES DE SANTÉ (CPTS) PAYS DE LA LOIRE	P.6-16
LE SERVICE D'ACCÈS AUX SOINS (SAS)	P.17-21
ICOPE PAYS DE LA LOIRE	P.22-27

# L'INTERURPS DES PAYS DE LA LOIRE

## 1. PRÉSENTATION

L'association InterURPS des Pays de la Loire regroupe les 10 URPS de la région. Créée en 2018, elle est présidée par l'URML, l'URPS Pharmaciens et l'URPS Orthophonistes. L'URPS Chirurgiens-Dentistes gère la trésorerie, tandis que l'URPS Infirmiers assure le secrétariat.

## LES MEMBRES



## LES MISSIONS

- **Communiquer, informer, concerter et structurer l'échange** entre les URPS sur leurs thématiques communes, en priorité sur le sujet de la coordination interprofessionnelle ;
- **Travailler en commun** pour proposer des **modèles** et des **méthodes d'accompagnement** concourant à la structuration et la reconnaissance de l'exercice interprofessionnel des professionnels de santé libéraux ;
- Développer des **actions** dans les domaines de la **prévention** et **promotion** de la santé ;
- **Accompagner** les **outils informatiques** d'aide à la coordination (MSS, DMP) ;
- Faire des **propositions partagées** aux partenaires des URPS ;
- **Échanger avec les associations** regroupant des professionnels de santé, des structures sanitaires, médicosociales, sociales ou des associations d'usagers ;
- **Piloter des projets** concernant l'ensemble des URPS, organiser des réunions InterURPS via des journées régionales et mettre en place des missions communes ;
- **Gérer l'action de l'ensemble des URPS concernant les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)**. L'InterURPS accompagne et soutient les CPTS des Pays de la Loire depuis 2018.

# 2019

Année de création

# 10

Professions de santé :  
masseurs-kinésithérapeutes,  
biologistes,  
chirurgiens-dentistes,  
infirmiers, médecins,  
orthophonistes,  
orthoptistes, pharmaciens,  
pédicures-podologues et  
sages-femmes.

# 1

Conseil d'Administration  
mensuel

## LA STRUCTURATION

Depuis sa création, l'InterURPS n'a cessé de prendre de l'ampleur en intégrant de nouveaux projets et de nouvelles actions. Dans ces conditions, il est nécessaire de mettre en place une **structuration cadrée**.

Ainsi, un **Conseil d'Administration** est organisé **mensuellement** en présence des présidents et des salariés (URPS et InterURPS) afin de faire le point sur les actualités de l'association et permettre la prise de décision collective sur les sujets qui le nécessitent. Aussi, des **partenaires peuvent être conviés** en début de Conseil afin d'évoquer une actualité particulière.

La **gestion de l'association** est assurée par Mme Jeannine Shaughnessy, Responsable administrative.

## LE GROUPEMENT D'EMPLOYEURS

Le GE, créé en 2019, apporte un soutien essentiel aux structures de santé libérales (CPTS, DAPS-85, MSP, URPS, ARL...) dans la gestion de leurs ressources humaines. Cet accompagnement couvre toutes les étapes, du recrutement à la gestion administrative du personnel, ainsi que le conseil en organisation et animation des équipes salariées.

## PROJET DÉMÉNAGEMENT

Pour favoriser le travail d'équipe, l'ensemble des présidents de l'InterURPS a décidé de lancer un projet visant à regrouper les différentes URPS sous un même toit. Ce regroupement inclura les 10 URPS de l'InterURPS, l'InterURPS elle-même, ainsi qu'ESP CLAP et un bureau dédié à une équipe de la FCPTS.

## LES REPRÉSENTATIONS INTERURPS

Certaines représentations au sein d'instances ou groupes de travail se font via l'InterURPS. Cette représentation permet de **porter la voix de l'ensemble des professionnels de santé libéraux**.

### Les DAC

Les Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC) viennent prioritairement en **appui aux professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux faisant face à des situations complexes** liées notamment à des personnes cumulant diverses difficultés. Ils permettent d'apporter des réponses davantage adaptées et coordonnées entre les professionnels, quels que soient la pathologie, l'âge de la personne qu'ils accompagnent ou la complexité de son parcours de santé. C'est un interlocuteur unique qui regroupe les réseaux de santé, les MAIA, les PTA et les coordinations territoriales d'appui. L'ARS et les départements ont souhaité initier les travaux en Maine et Loire et Loire-Atlantique. Les représentants InterURPS sont :

- Loire-Atlantique : URPS Pédicures-Podologues et URPS Masseurs-Kinésithérapeutes ;
- Maine-et-Loire : URML ;
- Sarthe : URPS Infirmiers ;
- Vendée : URPS Orthophonistes et URPS Masseurs-Kinésithérapeutes ;

## Le SAS

Le Service d'Accès aux Soins (SAS) est le **service d'orientation de la population qui vise à offrir aux citoyens, une réponse à leur demande de soins vitaux, urgents et non-programmés**. Ce service doit permettre d'accéder à distance à un professionnel de santé pouvant fournir un conseil médical, proposer une téléconsultation, orienter selon la situation vers une consultation non programmée en ville, vers un service d'urgence ou déclencher l'intervention d'un SMUR, par exemple. Les référents InterURPS auprès du Chargé de mission SAS sont :

- Loire-Atlantique : URML (titulaire) et URPS Pharmaciens (suppléant) ;
- Maine et Loire : URML (titulaire) et URPS Masseurs-Kinésithérapeutes (suppléant) ;
- Mayenne : URML (titulaire) et URPS Infirmiers (suppléant) ;
- Sarthe : URML (titulaire) et URPS Infirmiers (suppléant) ;
- Vendée : URML (titulaire) et URPS Pédicures-podologues (suppléant) ;

## Les comités départementaux e-santé

Organisés par l'ARS, ces comités permettent de  **fédérer les usagers acteurs du système de santé pour construire la stratégie régionale e-santé et organiser sa mise en œuvre**. L'ARS s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les acteurs du système de santé. Il y a un comité stratégique e-santé par département. Les représentants InterURPS sont :

- Loire-Atlantique : URPS Sages-Femmes et URPS Pédicures-podologues ;
- Maine-et-Loire : URPS Masseurs-Kinésithérapeutes ;
- Mayenne : URPS Infirmiers ;
- Sarthe : URPS Pharmaciens ;
- Vendée : URPS Orthoptistes ;

### PERSPECTIVES 2025

- Accompagner la prochaine vague SEGUR et les enjeux de cybersécurité.
- Participation au projet PENSO, lauréat de l'AMI Compétences et Métiers d'Avenir, qui vise à former les futurs professionnels de la santé numérique en Pays de la Loire. Un partenariat innovant pour répondre aux besoins croissants en compétences.

## LES PARTENAIRES

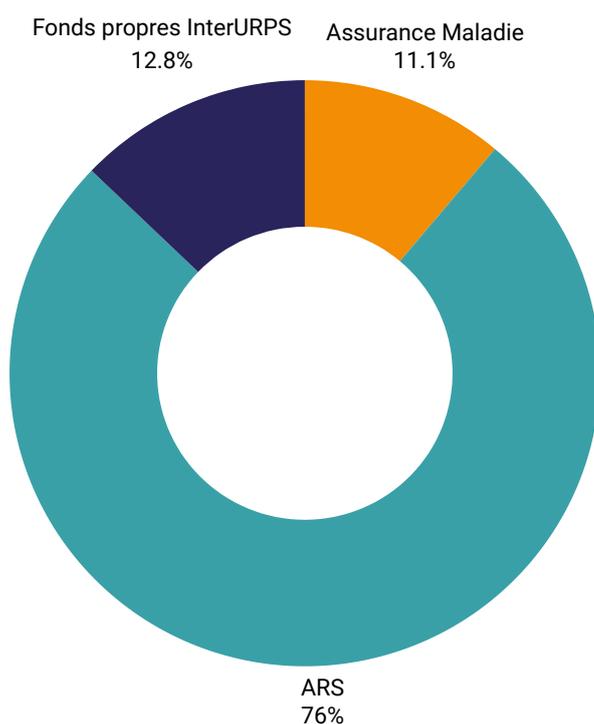
Les partenaires de l'InterURPS sont nombreux et ces collaborations contribuent à répondre aux missions sociales de l'association. Un grand merci aux partenaires pour leur soutien et leur confiance.



## LE FINANCEMENT

L'InterURPS est financée par **3 types de financement** :

- CPOM ARS (355 000€)
- Subventions Assurance Maladie (52 000€)
- Fonds propres InterURPS (60 000€)



## 2. LES PROJETS ET ACTIONS

# LES COMMUNAUTÉS PROFESSIONNELLES TERRITORIALES DE SANTÉ (CPTS) PAYS DE LA LOIRE



L'InterURPS accompagne depuis 2018, la création de CPTS en Pays de la Loire, avec le soutien de l'ARS et de l'Assurance Maladie. L'Association InterURPS (médecins, infirmiers, chirurgiens-dentistes, pharmaciens, masseurs-kinésithérapeutes, sages-femmes, pédicures-podologues, orthophonistes, orthoptistes, biologistes) créée en décembre 2019, poursuit sa **mission de facilitation et son accompagnement dans l'objectif de couvrir toute la région Pays de la Loire**. L'Association InterURPS intervient sur la durée auprès des CPTS pour aider à la cohérence régionale et leur apporter un soutien méthodologique. L'Association InterURPS a notamment pour missions :

- **Accompagner** les professionnels de santé souhaitant se constituer en CPTS ;
- **Faciliter la communication** entre les CPTS ;
- **Animer le réseau des coordinateurs de CPTS** (par des réunions hebdomadaires et des journées trimestrielles) afin, entre autres, de constituer un relai entre les informations nationales, régionales et les CPTS ;
- **Animer les conseils d'administration** des CPTS (n'ayant pas encore de coordinateurs ou de chargés de mission) ;
- **Former les coordinateurs de CPTS à la formation PACTE**, par le biais de 2 formateurs relai InterURPS ;
- **Animer le réseau régional** du collectif InterCPTS Pays de la Loire.

Ce présent rapport a pour vocation d'exposer les activités réalisées dans le cadre de la mission d'accompagnement et d'animation des CPTS pour l'année 2024 et les perspectives 2025.

## L'équipe en 2024

### Évolution des effectifs et missions au sein de l'Inter URPS



Noémie Dekeuwer



Anne-Laure Le Ny



Camille Chaud



Jeanne Boutier

L'année 2024 a été marquée par le départ de Mme Camille COUSIN, en janvier 2024, chargée de mission CPTS, pour la mission d'accompagnement local.

Afin de répondre aux enjeux actuels, plusieurs évolutions organisationnelles ont été mises en place au sein de l'Inter URPS en raison :

- Du départ de collaborateurs,
- De l'augmentation du nombre de projets en cours de réalisation dans la région,
- De la mise en place de nouveaux projets en Pays de la Loire,
- Du besoin d'animation du réseau régional des coordinateurs et salariés des CPTS,
- Du besoin d'animation du réseau des dirigeants et élus des CPTS,
- Du déploiement des formations PACTE EHESP et porteurs de projets EHESP (destinées aux élus des conseils d'administration des CPTS),
- D'un besoin accru en communication,
- Du déploiement d'ateliers thématiques régionaux en lien avec les missions socles ACI et les projets de santé des CPTS.

Pour accompagner ces évolutions, l'InterURPS a recruté deux nouvelles chargées de mission :

- Mme Camille CHAUD (mars 2024),
- Mme Noémie DEKEUWER (septembre 2024).

Leurs missions sont les suivantes :

- Accompagner les CPTS dans la région dans l'élaboration de leurs projets,
- Animer le réseau régional des salariés CPTS,
- Devenir formatrices relais PACTE EHESP et porteurs de projets EHESP.

Suite aux départs et recrutements, les missions de Mme Anne-Laure LE NY, coordinatrice régionale CPTS à l'Inter URPS, ont évolué :

- Formatrice relais PACTE EHESP,
- Formatrice relais porteurs de projets EHESP,
- Développement et pérennisation des partenariats (professionnels du territoire, élus, institutions, URPS...),
- Accompagnement de l'InterCPTS Pays de la Loire,
- Organisation et animation du réseau régional des CPTS,
- Suivi et soutien régional aux CPTS (ex : cellule de soutien),
- Représentation des CPTS aux niveaux régional et départemental, et promotion de l'exercice coordonné en Pays de la Loire,
- Participation à la vie associative de l'InterURPS et suivi des projets menés.

Ces ajustements visent à assurer une continuité dans l'accompagnement des CPTS et à renforcer l'animation du réseau régional en réponse aux besoins croissants des acteurs de santé en Pays de la Loire.

## Le lien avec les élus InterURPS

Dans les Pays de la Loire, l'InterURPS s'organise et se coordonne pour proposer un accompagnement aux professionnels de santé libéraux qui souhaitent s'investir et formaliser une CPTS.

Le Quintet est un comité opérationnel qui a vocation à suivre les avancées des CPTS. Il se réunit, idéalement, une fois toutes les deux semaines.

Il y a eu 19 réunions du Quintet CPTS/SAS en 2024, les échanges se sont articulés autour :

- **Du suivi de l'accompagnement des CPTS de la région par les chargées de mission InterURPS CPTS (animation régionale, accompagnement locaux).**
- **De la création d'une nouvelle fiche action au CPOM (mission d'observation)**
- **De l'accompagnement du collectif InterCPTS Pays de la Loire**
- **De l'organisation de plusieurs journées à l'attention des salariés et/ou élus CPTS Pays de la Loire**
- **Des conventions avec nos partenaires (InterCPTS Pays de la Loire, PLEXUS, ARS, CPAM...)**
- **De la formation PACTE EHESP CPTS PDL**
- **De la formation porteurs de projets EHESP CPTS PDL**
- **Du SAS et du lien avec les SNP des CPTS...**

## Promotion de l'exercice coordonné en CPTS

### Auprès des professionnels de santé

3 réunions de présentation des CPTS se sont tenues sur les zones dites blanches, non couvertes par une CPTS :

- Sur le territoire de La Guierche, le 16 mai 2024, auprès de 5 professionnels de santé
- Sur le territoire de Chemillé-en-Anjou, le 13 juin 2024, auprès de 7 professionnels de santé
- Sur le territoire de Brissac Quiné, initialement prévue le 27 juin 2024 puis décalée au 13 octobre 2024, auprès de 36 professionnels de santé

### Auprès des étudiants en santé

Des présentations de l'exercice coordonné auprès, notamment, d'étudiants, futurs professionnels de santé ou de professionnels de santé (en lien avec ESP CLAP, APMSL, Co'Santé, le DMG et le pôle fédératif des soins primaires) se sont tenues :

- Le 07 juin 2024 auprès de l'UFSBD
- Le 21 octobre 2024 auprès d'étudiants de différentes filières en santé (médecine, pharmacie, maïeutique, kiné...)



## Accompagnement à la création de CPTS

Cet accompagnement démarre dès la sollicitation de professionnels de santé des territoires jusqu'à la prise de poste du coordinateur ou de la coordinatrice.

En décembre 2024, la région Pays de la Loire comptait 38 projets validés, 36 ACI signés (dont 2 CPTS qui ont leur siège social en Bretagne et dans l'Orne) et 7 projets en cours ou en réflexion.

En 2024, plusieurs CPTS étaient en cours d'accompagnement par l'InterURPS-pôle CPTS (groupes de travail, écriture du projet de santé...) ou venaient de commencer leur accompagnement :

- **CPTS Loué Noyen Brûlon**
- **CPTS Pays Sabolien**
- **CPTS Anille Braye Loir Bilurien (St Calais)**
- **CPTS du Brivet (Savenay/Pontchâteau)**
- **CPTS Carquefou/Thouaré/Ste Luce/ Mauves-sur-Loire**

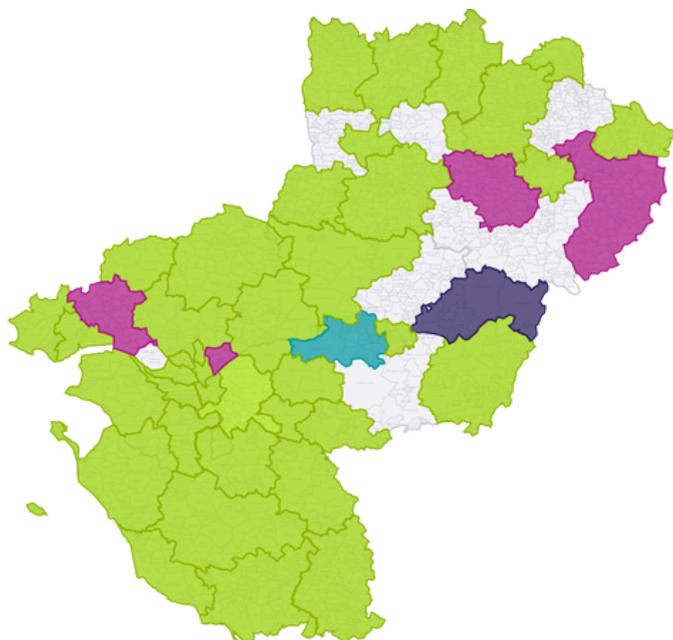
Quelques CPTS ont également signé leur ACI en 2024 :

- **16/04/2024 : La Nantaise Centre Est**
- **25/06/2024 : Les Mauges**
- **26/09/2024 : Grand Lieu**
- **03/07/2024 : Pays de Laval**
- **04/07/2024 : Aubance Loire Louet**
- **16/10/2024 : Nantes Grand Ouest**
- **14/11/2024 : Sèvremoine**



De plus, des recrutements de coordinateurs, de chargés de mission, d'assistants administratifs ou de chargés de communication CPTS ont eu lieu en 2024 :

- **CPTS Nord Estuaire (recrutement d'une 2ème coordinatrice)**
- **CPTS Erdre et Cens (recrutement d'une assistante administrative)**
- **CPTS du Choletais (départ en 2024 de la coordinatrice, remplacée depuis par une nouvelle coordinatrice et arrivée d'une chargée de communication)**
- **CPTS Nantes Grand Ouest (recrutement d'un chargé de mission et d'un chargé de communication)**
- **CPTS La Nantaise Centre Est (recrutement d'un chargé de mission)**
- **CPTS Sud Loire Vignoble (recrutement d'une assistante administrative)**
- **CPTS Pays de Retz (recrutement d'une chargée de communication)**



# Accompagnement des CPTS en fonctionnement

## Pause visio

Les pauses-visio ont pour objectif de présenter des acteurs/partenaires de la région avec lesquels les CPTS peuvent collaborer dans le cadre de leur mission.

Les salariées InterURPS PDL pôle CPTS rencontrent au préalable les partenaires et organisent la visioconférence avec les salariés des CPTS. En 2024, ces pauses-visios ont permis la présentation de :

- L'ICO, le 18/01/2024
- L'association ESP CLAP, le 13/03/2024
- L'APMSL, le 17/04/2024
- Co'Santé, le 31/05/2024
- L'équipe régionale ressources en vulnérabilité (ERREV), le 19/06/2024
- Le Colosse au pied d'Argile, le 17/09/2024
- ARDESAT, le 02/10/2024
- COREVIH, le 15/11/2024
- Siel Bleu, le 03/12/2024

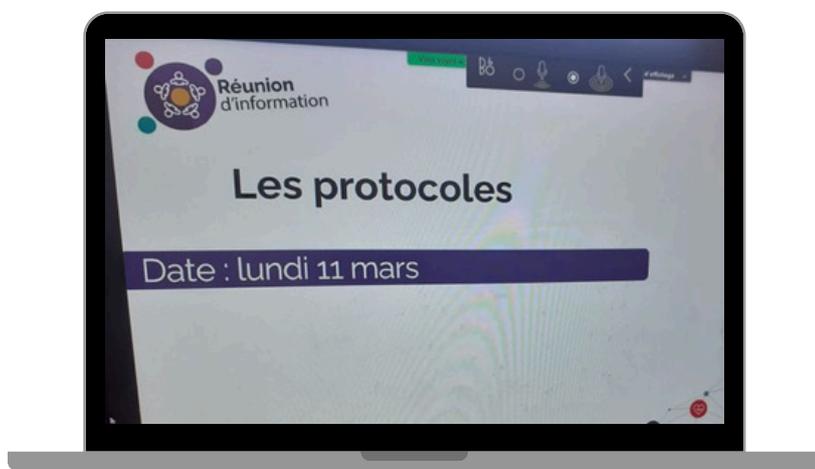
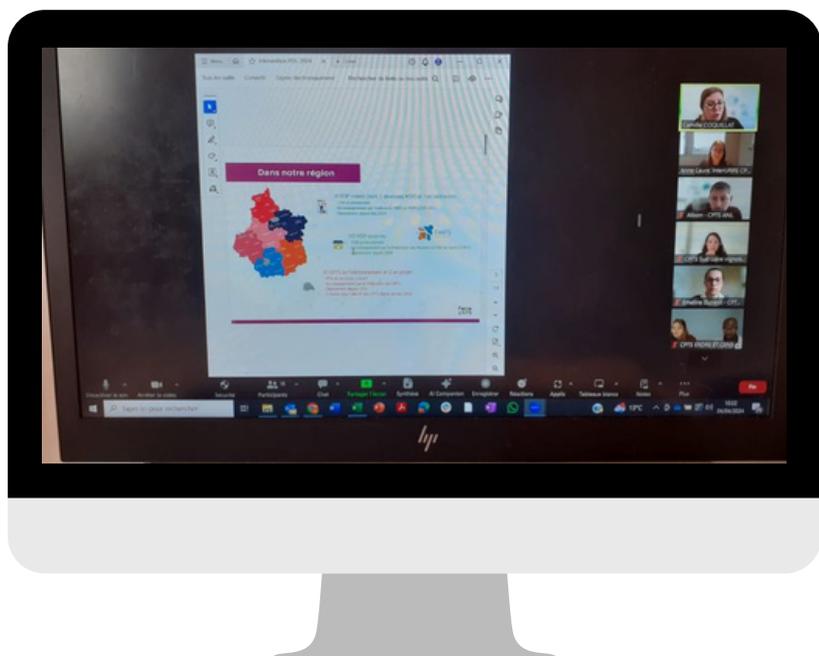


## Ateliers thématiques régionaux

Les ateliers thématiques régionaux (ATR) sont à l'attention des salariés et/ou des élus CPTS de la région Pays de la Loire et portent sur les missions socles ACI et/ou sur les projets de santé.

Voici en 2024, les ATR qui ont été proposés aux CPTS :

- **17 janvier 2024 : ATR crise sanitaire**
- **Sur l'année 2024, à partir du 21 mars jusqu'au 22 novembre 2024 : ATR épuisement professionnel en partenariat avec SPS (intervention et animation par la structure EYE CONTACT)**
- **05 avril 2024 : ATR crise sanitaire avec l'intervention de la chargée de mission crise sanitaire à la fédération des URPS Centre Val de Loire (2ème session)**
- **18 avril 2024 : ATR parcours personnes âgées**
- **28 mai 2024 : ATR communication pour les CPTS du 44**
- **30 mai 2024 : ATR communication pour les CPTS du 85**
- **04 juin 2024 : ATR fonctionnement de la CPTS (2ème session)**
- **09 juillet 2024 : ATR parcours TND**



## Journées régionales

Les journées régionales sont des temps dédiés aux salariés des CPTS dans l'objectif de renforcer l'interconnaissance, le partage d'expérience, d'échanger autour des missions des CPTS et de consolider leurs connaissances nécessaires à la conduite de leurs projets. En 2024, une seule journée a pu se tenir le 11 juin 2024.



## Cellules de soutien

L'InterURPS Pdl pôle CPTS a développé et déployé une cellule de soutien pour les CPTS en difficultés. La CPTS ABLB en Sarthe bénéficie de ce dispositif depuis le mois de septembre 2024.

## Création de livrable

Différents livrables ont commencé à être écrit en 2024, et se poursuivront en 2025, pour les CPTS :

- "Pense pas bête" : livret à destination des nouveaux (et anciens) coordinateurs CPTS afin de les aider dans leur prise de poste
- Bilan à 5 ans ACI
- Livret RGPD

## Formation PACTE

La formation initiale et continue des formatrices-relais est primordiale pour le déploiement de la formation PACTE soins primaire, mention CPTS en Pays de la Loire.

Ainsi, Mme LE NY, Mme BOUTIER, puis Mme CHAUD et Mme DEKEUWER ont poursuivi une formation nationale PACTE EHESP.

Elles ont également pu participer à des pauses-visio destinées à l'ensemble des formateurs relais EHESP de France, à des séminaires thématiques et à des journées nationales.

De plus, les salariées InterURPS PDL pôle CPTS ont continué en 2024, à élaborer avec l'EHESP, un escape game sur la gestion de conflit à l'attention des apprenants PACTE.

## Pour les coordinateurs ou chargés de mission CPTS

En mars 2023, a été lancée la 2ème promotion formation PACTE EHESP en région Pays de la Loire pour 10 coordinateurs et chargés de mission CPTS. Celle-ci s'est terminée en novembre 2024.

8 apprenants ont été diplômés suite à leur mémoire et soutenance. 2 apprenants doivent rédiger un complément qui sera examiné en mai 2025 en jury de diplomation à l'EHESP.

En juillet 2024, a été lancée la 3ème promotion formation PACTE EHESP en région pour 14 coordinateurs et chargés de mission CPTS. Celle-ci se terminera en décembre 2025.

La mise en place de cette formation nécessite au-delà de la formation de formateur-relais :

- Des rencontres partenariales pour l'organisation d'intervention d'experts (Qualirel, Promo Santé...)
- La participation au copil régional piloté par l'ARS en présence de l'APMSL référent de la formation PACTE pour les MSP



## Pour les membres de la gouvernance des CPTS

Courant 2023, a été lancée une réflexion sur la formation des porteurs de projets CPTS Pays de la Loire (membres des Conseils d'Administration). La 1ère promotion, composée de 12 professionnels de santé, a commencé le 12 mars 2024 et se terminera en janvier 2025.

Cette promotion expérimentale a été suivie par Mme Béatrice ALLARD COULAN, médecin généraliste et enseignante à l'EHESP.



# Evaluation de l'impact des CPTS

Une réflexion a été engagée sur 2024 afin d'ajouter une nouvelle mission à l'InterURPS pôle CPTS. Cette nouvelle mission permettra sur 2025, de réaliser un travail sur l'impact des CPTS sur les professionnels de santé et sur la population.

## Les partenariats & conventions

- **Convention avec l'APMSL**

La convention APMSL-InterURPS se poursuit avec notamment le souhait :

- De créer des actions communes dans le cadre de PACTE et des modules « intro à... » communication et/ou télésanté
- De renforcer l'interconnaissance. C'est ainsi qu'une rencontre entre salariés a pu s'organiser le 25 novembre 2024

- **Convention avec le GSC e Santé**

Le Sant'Escape, animés par le GCS e Santé a pu être proposé à l'ensemble des salariés CPTS en département.

- **Comité de suivi des CPTS**

Les salariées InterURPS-pôle CPTS ont participé à différentes réunions du comité de suivi CPTS, en présence de la MSA, l'ARS et la CPAM. Les objectifs de ces visioconférences trimestrielles sont de faire un point sur les projets CPTS (projets en cours, lever les freins des projets qui ne fonctionnent pas...) de la région et un point d'actualité.

- **Les URPS**

En 2024, l'interURPS-pôle CPTS a co-construit avec les URPS des journées départementales d'interconnaissance et de repérage des actions partenariales possibles entre CPTS et URPS. Ainsi 2 journées ont été organisées :

- 26 novembre 2024, en Loire-Atlantique
- 10 décembre 2024 en Maine et Loire

## L'InterCPTS

Les salariées InterURPS-pôle CPTS ont poursuivi leur travail de suivi, d'accompagnement et d'animation de l'association InterCPTS PDL en :

- Organisant et animant les Conseils d'Administration
- Rédigeant et faisant le suivi de la convention InterURPS-InterCPTS Pays de la Loire
- En organisant le séminaire CPTS.

Ce séminaire a été co-porté et co-organisé par l'InterCPTS PDL et l'InterURPS PDL. Il a eu lieu le 21/11/2024 et a réuni un peu plus de 125 professionnels de santé, salariés CPTS et partenaires (structures exercices coordonnés, instances, association d'usagers, FCPTS...).

# Perspectives 2025

## Promouvoir l'exercice coordonné

2025, sera l'occasion de poursuivre l'aller-vers en proposant de nouvelles réunions d'information sur les zones blanches de la région Pays de la Loire. L'objectif étant de favoriser le déploiement de CPTS sur ces zones qui en sont dépourvues.

## Accompagnement des CPTS en création

Une CPTS est d'ores et déjà identifiée sur le territoire d'Evron en Sarthe.

Des recrutements de coordinateur/coordinatrice seront également à prévoir sur les CPTS suivantes :

- CPTS Loué Noyen Brûlon
- CPTS du Brivet (Savenay/Pontchâteau)
- CPTS Carquefou/Thouaré/Ste Luce/ Mauves-sur-Loire

## Accompagnement des CPTS en fonctionnement

Une réflexion sera à mener sur le développement d'un accompagnement plus local en département.

- **Pauses-visio**

Plusieurs partenaires ont déjà été identifiés :

- Equipe Ressource pour les Femmes Victimes de Violences
- Réso Pédia
- Air Pays de la Loire
- Cap Parent
- ESP Clap
- ETP Link
- ROR
- Bio Pays de la Loire

- **Ateliers thématiques régionaux**

Ils porteront en 2025 sur les thématiques suivantes avec des intervenants pressentis :

- Gestion du temps et des priorités
- RGPD : Constitution d'un kit d'aide de mise en conformité pour les CPTS en collaboration avec Them-Is
- Insuffisance cardiaque, avec l'intervention de l'ESS cardiologie 49 et des retours d'expérience de CPTS
- Démarche qualité, avec l'intervention de Qualirel Santé
- TND, avec l'intervention de la SRAE ALECS
- Santé mentale
- Population migrante

- **Journées régionales pour les salariés CPTS**

Une seule a pu avoir lieu en 2024, ce sont donc 3 journées qui seront proposées aux CPTS autour de thématiques telles que la communication ou encore la santé environnementale.

La 2ème journée inter-régionale (qui a lieu tout les 2 ans) sera proposée en 2025 pour les directeurs, coordinateurs et chargés de mission CPTS de Bretagne, Pays de la Loire et Centre Val de Loire.

- **Cellule de soutien**

L'interURPS-pôle CPTS souhaite continuer à développer et à proposer la cellule de soutien aux CPTS « en difficulté ».

- **La formation PACTE**

Pour les coordinateurs ou chargés de mission CPTS, l'année 2025 marquera le lancement d'une 4ème promotion PACTE CPTS EHESP.

Quant aux membres de la gouvernance, après la promotion expérimentale de 2024, l'objectif est de pouvoir lancer une 2nde promotion sur 2025-2026.

## **Evaluation de l'impact des CPTS**

Afin de répondre à cette nouvelle mission, l'InterURPS-pôle CPTS accueillera en 2025 une nouvelle chargée de mission CPTS.

Elle aura pour objectif :

- D'accompagner les CPTS dans leur bilan à 5 ans en fournissant un kit d'aide
- De recenser les actions mises en place par les CPTS de la région
- D'évaluer l'impact des CPTS de la région Pays de la Loire sur les professionnels et les habitants.

## **De l'InterURPS pôle CPTS vers l'InterCPTS PdL**

L'enjeu majeur de cette année 2025, sera d'accompagner vers une transition des missions, activités et ressources humaines de l'InterURPS-pôle CPTS vers l'InterCPTS Pays de la Loire.

Le séminaire CPTS sera reconduit le 4 décembre 2025, en co-construction InterURPS-InterCPTS Pays de la Loire.

## **Partenariats**

L'année 2025, sera marqué par le souhait de continuer à faire vivre les partenariats, par le biais de convention ou non, avec les acteurs de l'exercice coordonné, dans l'objectif de continuer à être complémentaire.

## **Création de livrable**

Différents livrables ont commencé à être écrit en 2024, et seront transmis aux CPTS en 2025 :

- "Pense pas bête" : livret à destination des nouveaux (et anciens) coordinateurs CPTS afin de les aider dans leur prise de poste
- Bilan à 5 ans ACI
- Livret RGPD

# LE SERVICE D'ACCÈS AUX SOINS (SAS)

Depuis juin 2021, un chargé de mission SAS accompagne les structures libérales quant à leur intégration dans les différents SAS de la région et ce sur les champs technique, administratif et réflexif et avec un rôle de représentation lors des nombreux temps d'échanges nécessaires.

Par ailleurs, ce poste est également l'interface permettant aux professionnels de santé de terrain de s'impliquer dans le projet SAS et notamment d'articuler leurs projets d'organisation locale de soins non programmés afin d'assurer la pérennisation du dispositif, entraînant un changement de dénomination en incluant les SNP : Chargé de mission SAS/SNP.



Pour rappel, les objectifs étaient les suivants :

## 01 Objectif général

Accompagner les acteurs libéraux dans la mise en place du SAS au niveau régional



## 02 Objectif spécifique 1

Consolider le rôle des libéraux dans la mise en œuvre du SAS en Loire-Atlantique



## 03 Objectif spécifique 2

Participer au déploiement du SAS dans les autres départements de la Région



## 04 Objectif spécifique 3

S'approprier et mettre en œuvre le rôle de Référent Territorial





## Objectif spécifique 1

### **Consolider le rôle des libéraux dans la mise en œuvre du SAS en Loire-Atlantique**

En septembre 2024, s'est tenue la première Assemblée Générale du GCS SAS 44. En amont de celle-ci le rôle du chargé de mission SAS/SNP a été de coordonner la participation des CPTS et des libéraux à cette instance et à cadrer leur participation aux autres comités (Comité restreint et Comité Médical et d'Encadrement).

Pour ce faire, 3 rencontres de l'InterCPTS 44 se sont tenues ainsi que 2 réunions du Groupe de Travail SAS/SNP. Ce collectif s'est par ailleurs enrichi des CPTS nouvellement constituées : Nantes Grand Ouest et Grand Lieu. Ainsi, fin 2024, 15 CPTS du département participaient aux rencontres.

Durant cette année, les outils et initiatives déployés en 2023 afin de faciliter l'articulation entre la régulation et l'effectif ont été mis à jour :

- La cartographie des CPTS de Loire Atlantique ayant mis en place des créneaux disponibles de SNP à destination du Centre 15 et notamment des OSNP (Opératrices de Soins Non Programmés). Situées au Centre 15 en post régulation, elles ont pour mission d'assister le médecin régulateur afin de trouver une solution de prise en charge. Dans un premier temps, ce sont elles qui sont chargées de solliciter le médecin traitant, ou à défaut de trouver le professionnel de santé et la structure de santé adaptée à la décision médicale du médecin. Cette cartographie inclut toutes les informations pratiques nécessaires à la prise de RDV : les différents agendas utilisés, les mails de connexion, les mots de passe, le nom des communes...
- Après une phase test et une première analyse du dernier trimestre 2023, l'outil de remontée des statistiques des prises en charge des SNP faites par les CPTS, qui a pour objectif de standardiser cette remontée à l'échelle départementale a été consolidé avec les données de 6 CPTS sur l'année 2024.
- 2 visites du Centre 15 en avril et octobre 2024 pour les salarié(e)s des CPTS afin de travailler l'interconnaissance avec la régulation et échanger sur les dispositifs de SNP mis en place ou à venir. Ces visites ont par ailleurs été ouvertes aux salarié(e)s des différentes URPS.
- Première session d'immersion auprès des professionnels de santé libéraux (SOS Médecins, CPTS, ADOPS 44, cabinet médical, Maison de santé, plateforme de télésecrétariat) pour 2 OSNP. Ces 3 jours d'immersion avaient pour objectifs de favoriser l'interconnaissances entre les acteurs de la régulation et de l'effectif et de mieux comprendre le fonctionnement des secrétariats des MSP et des cabinets libéraux ainsi que la prise de RDV côté effectif.
- Enfin, l'accompagnement des CPTS, dans un contexte de développement a également pris la forme de présentations du dispositif SAS (origine, objectifs, fonctionnement, état d'avancement...) faites aux nouvelles RH (2 salariées) : Nantes Grand Ouest, Sèvre et Loire.

Enfin, l'accompagnement des CPTS, dans un contexte de développement a également pris la forme de présentations du dispositif SAS (origine, objectifs, fonctionnement, état d'avancement...) faites aux nouvelles RH : Erdre et Cens (2 salariées), Loire et Lac et Nord Estuaire.



## Objectif spécifique 2

### Participer au déploiement du SAS dans les autres départements de la Région

Parallèlement aux actions menées en Loire Atlantique et au vu des évolutions dans les autres départements, le chargé de mission SAS/SNP a également participé à l'accompagnement des libéraux dans les 4 autres départements de la région. Celui-ci a pris plusieurs formes :



Appui juridique, en collaboration avec le cabinet Sia Conseils, pour la Mayenne et le Maine et Loire, ces deux départements ayant finalisés en 2024 leurs démarches de concertation et de rédaction de leur convention partenariale respective.



Présentation du SAS aux nouvelles salariées des CPTS (Choletais, Sèvremoine, Anille Braye Loir Bilurien).



Participation à différents comités et groupes de travail dans les différents départements.



A cela s'ajoute des temps de partage d'information et de coordination, de réflexions sur l'intégration des autres professionnels de santé et de présentation du SAS et de son actualité avec les différentes URPS ainsi qu'avec les ADOPS lors de temps InterADOPS.

Par ailleurs, le document de recensement des dispositifs de prise en charge des SNP et protocoles mis en place par les CPTS de la région Pays de la Loire a été mis à jour. Ce document créé l'année dernière a pour triple objectif d'offrir une cartographie des dynamiques plurielles de prise en charge des soins non programmés sur les territoires, les valoriser et les rendre visibles, de permettre aux CPTS de mieux connaître ce qui se fait dans d'autres territoires pour s'en inspirer et enfin, plus globalement, de mieux faire connaître ce qui est fait par les CPTS auprès des autres acteurs de la santé en Région. Le document, dans sa dernière version incluant synthèse et documents officiels des CPTS, est disponible ici : <https://cpts-pdl.org/les-cpts-et-les-soins-non-programmes/>

Enfin, L'interURPS a été missionnée par l'ARS pour piloter la mise en place d'un groupe de travail afin de réfléchir aux indicateurs concernant les SNP qui devront être remontés par les CPTS de la région. L'objectif étant de travailler sur une homogénéisation et une standardisation de ces indicateurs à l'échelle de la région. La première phase de cette démarche a été celle du diagnostic et de l'état des lieux. Celle-ci s'est déroulée dans le courant du dernier trimestre avec des rencontres départementales avec les CPTS de la région. Un document de synthèse de ces rencontres a été rédigé.



## Objectif spécifique 3

### S'approprier et mettre en œuvre le rôle de Référent Territorial

Dans la continuité des années précédentes, le chargé de mission SAS/SNP a occupé 2 fonctions support, celle de référent territorial et celle de gestionnaire de compte de la plateforme nationale SAS. La première fonction consiste à former les utilisateurs à l'utilisation de la plateforme, la seconde à savoir gérer des comptes de professionnels inscrits sur la plateforme (créer et modifier). Cependant, fin 2024, un redécoupage départemental de ces fonctions a entraîné la fin de cette mission pour le chargé de mission SAS/SNP de l'InterURPS.

Par ailleurs, 2024 a été l'occasion d'organiser un webinaire local de présentation de la plateforme nationale SAS auprès des professionnels de santé de la CPTS de Laval en partenariat avec l'ANS et la CPAM.

Enfin, sur le volet légal, il est à noter la parution en juin 2024 du décret clarifiant les missions et compétences des professionnels de santé de la régulation et cadrant l'utilisation de la plateforme Nationale SAS.

### LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2024



Première session de rencontres, visites et d'immersion des OSNP auprès des professionnels de santé libéraux (SOS Médecins, CPTS, ADOPS, cabinet médicale, Maison de santé, plateforme de télésecrétariat).



Organisation de 2 visites du Centre 15 de Loire Atlantique (avril et décembre) pour les salariés des CPTS et des URPS.



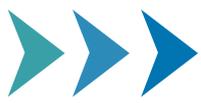
Lancement du SAS 49, le 21 mai 2024.



Animation, lors du séminaire InterCPTS des Pays de la Loire (novembre), de 2 ateliers sur le thème : les SNP, partage d'expérience entre les départements (vision pluriprofessionnelle).



Rédaction et diffusion de la seconde version du document de recensement des dispositifs de prise en charge des SNP et protocoles mis en place par les CPTS de la région Pays de la Loire.



Remontée de données statistiques des CPTS du 44 : Analyse du 4ème trimestre 2023 et remontée des données des 1er et 2d semestres 2024.



Réflexion sur la création d'un Groupe de Travail sur les indicateurs SNP des CPTS de la région. En amont de celui-ci rencontres départementales avec les CPTS.



Lancement du SAS 53, le 9 décembre 2024.

## LES PERSPECTIVES 2025

Pour 2025, il y aura un fort enjeu à pouvoir faire remonter des données et statistiques des dispositifs de prise en charge des SNP des CPTS. Plus largement, il s'agira de continuer la réflexion sur une remontée consolidée et harmonisée à l'échelle régionale. Cette dynamique devra prendre en compte les spécificités territoriales (outils et fonctionnements différents) ainsi que les vigilances des CPTS.

L'autre perspective majeure sera de continuer d'accompagner le développement des SNP pluriprofessionnels actuellement en réflexion dans certaines CPTS, et la transversalité entre les professionnels de santé paramédicaux et ce, en lien avec les URPS.

Au vu des évolutions des SAS, une adaptation du CPOM et des missions sera nécessaire pour s'adapter au mieux aux acteurs et partenaires libéraux.

# ICOPE PAYS DE LA LOIRE

## Le contexte

La région des Pays de la Loire compte 1 051 800 personnes de plus de 60 ans en 2021, en augmentation de 26% en 10 ans lorsque la population générale augmente de 8%. Le nombre des pathologies chroniques et des personnes dépendantes augmente avec le nombre de personnes âgées. Vieillir en bonne santé est l'un des enjeux majeurs de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).



## Le programme ICOPE c'est quoi ?

La stratégie globale « Vieillir en bonne santé » 2020-2022 présentée par le Ministère des Solidarités et de la Santé mise sur une **prévention tout au long de la vie** pour repousser la perte d'autonomie. En vue de renforcer la prévention à partir de 60 ans, la stratégie prévoit l'expérimentation dans plusieurs régions de France d'un programme de dépistage de la fragilité selon la démarche ICOPE (Integrated Care for Older PEople) de l'OMS. Ce programme met l'accent sur l'optimisation des capacités intrinsèques (la mobilité, la nutrition, les fonctions sensorielles, l'état psycho-social et la cognition) et fonctionnelles en tant que clés d'un **vieillessement en bonne santé**.



Ainsi, l'InterURPS des Pays de la Loire, le GHT 44, le GHT 49 et le Gérontopôle des Pays de la Loire ont élaboré un **dispositif au sein duquel les professionnels de santé libéraux ligériens réalisent le dépistage et l'évaluation des capacités fonctionnelles des personnes âgées de 60 ans et plus, non dépendantes et vivant à domicile**. Le projet ICOPE Pays de la Loire est une **expérimentation nationale selon les critères dérogatoires "Article 51"** avec une évaluation qui se termine le 5 janvier 2025. Les résultats de l'évaluation poussent vers un déploiement d'ICOPE dans le droit commun en 2026



## Quelles URPS sont mobilisées ?

L'expérimentation ICOPE Pays de la Loire est portée par l'InterURPS des Pays de la Loire, association regroupant les 10 URPS ligériennes. **ICOPE est un projet pluriprofessionnel qui mobilise 8 professions libérales** : chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, médecins, orthoptistes, orthophonistes, pharmaciens et pédicures-podologues.

## Les objectifs

Les **objectifs sont fixés par le cahier des charges de l'expérimentation**, publié le 28 décembre 2021. Ils sont de **210 professionnels de santé libéraux formés et 13 555 inclusions en 3 ans**.

- 60% des 13 555 inclusions doivent être réalisées par les professionnels de santé libéraux soit 8 133 inclusions sur les 3 années d'expérimentation ;
- 40% doivent être réalisées par les acteurs de l'amont et l'autotest soit 5 422 inclusions sur les 3 années d'expérimentation.

# LES ÉLUS

Un élu de chaque URPS est identifié sur le projet ICOPE

- **Karine Glotin**, URPS Orthophonistes
- **Sonia Vicat**, URPS Orthoptistes
- **Agathe Devineau**, URPS Pédicures-podologues
- **Denis Macé**, URPS Pharmaciens
- **Fabienne Yvon**, URML

2 élus URPS sont **référents** du projet

- **David Guillet**, URPS Infirmiers
- **Jean-Baptiste Montaubric**, URPS Masseurs-kinésithérapeutes

# LES SALARIÉS

- **Céline Girard**, jusque septembre 2024

Chargée de mission ICOPE recrutée début 2022. Elle a pour mission le déploiement opérationnel du projet ICOPE Pays de la Loire. En remplacement de Céline Girard, 3 salariés des URPS ont assuré l'intérim à partir de septembre, en étant mis à dispositions par leurs URPS respectives. Il s'agit de :

- Anne-Claire Oger, mise à disposition par l'URPS Pharmaciens
- Marianne Hinsinger, mise à disposition par l'URPS Infirmiers
- Axel Desaintmartin, mis à disposition par l'URML

- **Elsa Croguennec**

Chargée de communication, mise à disposition par le Groupement d'employeurs Inter URPS. Elle a pour mission le développement et la création des éléments de communication.

- **Jeannine Shaughnessy**

Responsable administrative mise à disposition par l'InterURPS, elle assure les tâches administratives du projet ICOPE et gère la facturation des actes en important les données sur le site de la plateforme Article 51 pour le paiement.

# LES SALARIÉS PARTENAIRES

- **Anne-Claire Oger**, URPS Pharmaciens, mise à disposition à partir de septembre 2023
- **Axel Desaintmartin**, URML, mis à disposition à partir de septembre 2023
- **Claire Paillé**, URPS Infirmiers
- **Amandine Bouchereau**, URPS Pédicures-podologues, Orthophonistes, Orthoptistes
- **Vincent Le Gloahec**, URPS Chirurgiens-dentistes
- **Philippine Rochemaure**, URPS Masseurs-kinésithérapeutes

## La gouvernance

En 2024, ont eu lieu :

**2 Comités nationaux**  
Salariés partenaires  
+ Élus référents

**3 Comités de pilotage  
régionaux**

- ARS + CPAM + CD
- Salariés partenaires
- Élus référents
- CdM URPS

**7 Ateliers élus**

- Salariés partenaires
- Élus URPS
- CdM URPS

# La formation

## Les professionnels de santé libéraux

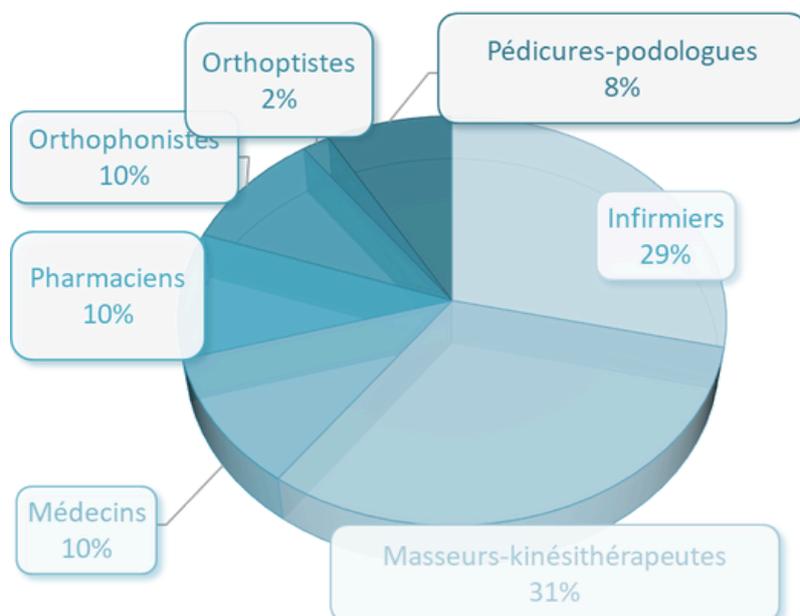
Initialement, la formation devait être livrée par le GÉrontopôle de Toulouse qui avait reçu des financements. Il s'est avéré que la formation fournie, hospitalo-centrée, ne s'adaptait pas au modèle libéral des Pays de la Loire. Nous avons donc dû créer intégralement une formation au dispositif ICOPE Pays de la Loire, à destination des professionnels de santé libéraux, disposant d'une URPS sur les territoires des CPTS engagées.

En 2024, la plateforme e-learning reste accessible à tout participant déjà formé, et propose de nouvelles vidéos réalisées par les professionnels de santé :

- Karine Glotin, orthophoniste a présenté la passation du **MMSE** (Mini Mental State Examination).
- Stéphanie Vilain, infirmière a présenté la passation du **MNA** (Mini Nutritional Assessment)
- Sophie Caillaud, masseur-kinésithérapeute a présenté la passation du **SPPB** (Short Physical Performance Battery)
- Sonia Vicat, orthoptiste a présenté la passation du **SNELLEN**
- Fabienne Yvon, médecin généraliste a présenté la passation du **PHQ9** et la conduite à tenir en fonction des résultats.

L'InterURPS ayant **dépassé son objectif** de former 210 professionnels de santé libéraux en 2023, il n'y a pas eu de nouvelle campagne de recrutement pour de nouveaux libéraux durant la phase d'évaluation : De 219 libéraux formés fin 2023, le nombre est passé à 220 libéraux formés et actifs à fin 2023, en comptant quelques départs et quelques entrées dans le dispositif.

**Professionnels formés**  
69 Masseurs-kinésithérapeutes  
63 Infirmiers  
23 médecins  
22 pharmaciens  
21 orthophonistes  
18 pédicures-podologues  
4 orthoptistes



## Les résultats

### L'outil informatique

L'outil numérique est un enjeu majeur dans le déploiement du projet ICOPE Pays de la Loire. Le **17 janvier 2023**, il a été ouvert aux professionnels de santé libéraux formés. Tout au long de l'année, nous avons obtenu plusieurs évolutions de l'outil numérique :

- Le **message automatique** au médecin traitant en mars 2023
- L'arrivée du **Step 2 en mobilité** en octobre 2023
- La **facturation automatique** en octobre 2023
- L'**inclusion automatique** en décembre 2023
- La **gestion d'alerte en mobilité** en octobre 2024



Le GCS e-santé a proposé dès que demandé un accompagnement personnalisé à la prise en main ainsi que des tutoriels à chaque mise à jour de l'outil.

Fin 2023; l'outil est considéré comme fonctionnel mais souffre d'une mauvaise image auprès de plusieurs professionnels découragés par les débuts. Les différentes étapes proposées par l'outil sont les suivantes :



Toutes les actions sont réalisables sur le web ou sur le mobile

À ce jour, les professionnels de santé utilisent l'outil régional eParcours, alors que les acteurs de l'amont utilisent la solution ICOPE Monitor. La coexistence de ces deux outils génère des doublons de dossiers, des difficultés pour le suivi des patients, des incohérences entre les acteurs, ainsi qu'un travail de gestion des alertes chronophage lorsque le step 1 est réalisé en autoquestionnaire ou par un acteur de l'amont.

Des rencontres avec le GCS e-Santé sont régulièrement organisées pour améliorer l'outil mais la coexistence des deux outils apporte une difficulté dans les usages.

L'année 2024 a été marquée par un dysfonctionnement de l'outil ICOPE Monitor entre août et novembre, avec question binaire devenue obligatoire sur la gestion de l'alerte alors qu'il était parfois impossible de choisir entre les deux réponses proposées. Ainsi de nombreux dossiers sont restés comme "en attente de traitement" pendant plusieurs mois le temps de rétablir le côté optionnel de cette partie du formulaire.

### Les inclusions

Les premières inclusions ont eu lieu à partir de la fin janvier 2023.

Sur 2024, **661 inclusions** ont été réalisées par les professionnels de santé libéraux et **255 Steps 2**.

### La gestion des alertes

En plus des formations aux Step 1 et 2, 15 professionnels libéraux ont pu se former à la gestion des alertes Step 1 qui relèvent 3 capacités altérées ou plus, et réalisées en auto-questionnaire ou par les acteurs de l'amont. En 2024, ce sont 95 alertes qui ont pu être confirmées (passage en Step 2) ou infirmées (sortie du dispositif).

# L'évaluation

L'année 2024 signifie également la fin de la phase d'évaluation de l'article 51. Le cabinet PwC, en charge de l'évaluation nationale a émis un **avis positif** à la généralisation dans le droit commun du dispositif ICOPE. Bien que le rapport d'évaluation présente une évaluation des résultats positive pour la santé des séniors, il n'a pas pris en compte les spécificités organisationnelles spécifiques mises en œuvre en Pays de la Loire telles que :

- La formation des professionnels libéraux à la fois aux Step 1 et au Step 2.
- Pas de financement extérieur
- Un cahier des charges limité aux Step 1 et 2

En parallèle, la loi "Bien vieillir" du 8 avril 2024 a instauré, via son article 9, la mise en œuvre d'un "dépistage précoce et de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées d'au moins soixante ans".

Le comité stratégique a validé fin 2024 la sortie du dispositif Article 51 pour une entrée dans le droit commun, après une phase de transition de 12 mois.



Atelier national de fin d'évaluation ICOPE - 12 septembre 2024

# La communication

2024 a également été marquée par la mise à disposition d'une demi-journée par mois d'Elsa Croguennec, Chargée de communication pour accompagner la communication autour du projet ICOPE. Elle a notamment conçu la newsletter :

- La mise en place d'une newsletter pour les professionnels formés



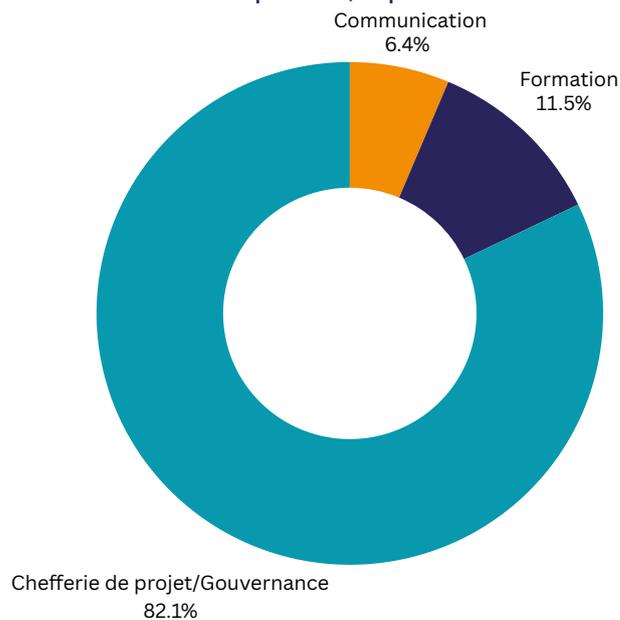
## Les chiffres

### Les recettes

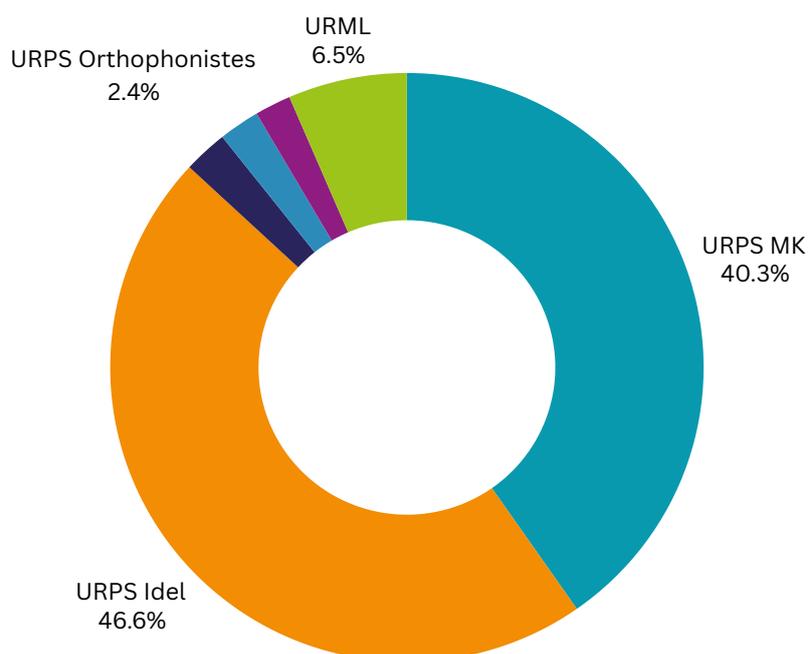
Le projet dispose d'un budget de **239 169€** sur les 3 années de l'expérimentation.  
Ce budget se répartit sur 3 enveloppes : la chefferie de projet, la formation et la communication.

### Les dépenses

En 2022, l'année 1 du projet, **66 058 €** ont été dépensés.  
En 2023, l'année 2 du projet, **96 087 €** ont été dépensés.  
En 2024, l'année 3 du projet, **76 953 €** ont été dépensés, répartis comme suit :



Le budget pour la gouvernance est réparti comme suit :



L'InterURPS a également perçu l'enveloppe animation territoriale et frais kilométriques de l'année 2 du projet. Une somme de 126 042€, entièrement ventilée aux 7 CPTS engagées dans l'expérimentation.

## Les objectifs 2025

- Prolonger la dynamique de repérage step 1 et 2 durant la phase de transition
- Finaliser le recrutement pour la coordination régionale
- Préparer l'arrivée dans le droit commun en lien avec les partenaires
- Penser l'après repérage ICOPE en termes de parcours patient, du step 1 à l'accès à une expertise gériatrique si besoin
- Maintenir la mobilisation des professionnels de santé libéraux
- Continuer à former de nouveaux professionnels
- Continuer l'amélioration de l'outil informatique
- Réfléchir à l'après expérimentation en lien avec les partenaires

En chiffres :

